

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20161010-DEL056-16-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DELIBERATION N° DEL056-16

L'an deux mille seize, le 10 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 4 octobre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, V. GOYVANNIER et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 10 octobre 2016)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 10 octobre 2016)
M^{me} BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 4 octobre 2016)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chloé ROULAND, en date du 7 octobre 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Simone BRANON, en date du 10 octobre 2016)
Mme GERACI Marianne (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 10 octobre 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Benoît LEBRUN

M^{me} Sylvie CUSSIGH a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec la commune de La Tronche pour la mise à disposition de la piscine municipale.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles Argoud-Puy et René Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine municipale de La Tronche.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune de La Tronche une convention, pour une mise à disposition du 29 septembre au 15 décembre 2016, d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs.

Le coût de cette prestation est chiffré à 2 800 €, pour ces vingt séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention avec la commune de La Tronche.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 octobre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.